

Actions à dividendes ou obligations?

Dans un portefeuille, on ne peut substituer les unes aux autres. Voici pourquoi.

Ian Gascon
Gestionnaire de portefeuille



redactionlesaffaires@tc.tc ✉

La hausse des taux d'intérêt tant attendue depuis quelques années semble finalement se produire. La Banque du Canada a récemment haussé son taux directeur à deux reprises, et le marché laisse entrevoir que d'autres hausses seront annoncées prochainement. Dans un tel contexte, est-il encore judicieux de favoriser les actions à dividendes au détriment des obligations?

La question se pose, car, au cours des dernières années, plusieurs investisseurs déçus du rendement espéré des obligations ont orienté leur portefeuille vers des actions à dividendes. Or, ce type de choix illustre parfois une méconnaissance des produits négociés. Voici quelques aspects à considérer.

Taux d'intérêt opposé à rendement en dividendes

Une comparaison souvent évoquée dans les médias est le niveau des taux d'intérêt 10 ans sur les obligations gouvernementales par rapport au taux de rendement en dividendes des actions. Lorsque le taux d'intérêt 10 ans est inférieur au taux de rendement des dividendes, comme c'est le cas depuis 2011, certains affirment qu'il est préférable d'opter pour des actions à dividendes. C'est une stratégie qui a possiblement fonctionné dans le passé, mais rien n'indique que cette tendance va se poursuivre, que cette comparaison est pertinente et surtout que cette relation est stable dans le temps.

Le taux de rendement en dividendes a augmenté de façon presque continue depuis l'an 2000, mais auparavant, il avait baissé pendant près de 20 ans. La récente hausse est attribuable en partie à l'appétit des investisseurs pour les dividendes, mais aussi au fait que les entreprises n'avaient pas de projets suffisamment rentables pour conserver ces liquidités, indiquant qu'une période prolongée de plus faible croissance était

« **Il ne faut toutefois pas oublier que les actions sont plus risquées que les obligations.** »

envisageable. Pendant cette période, les taux d'intérêt ont baissé, ce qui a accentué l'impression que les actions à dividendes étaient plus intéressantes.

Il ne faut toutefois pas oublier que les actions sont plus risquées que les obligations, et ce, même pour des entreprises qui versent des dividendes stables ou qui sont de « bonne qualité ». Plusieurs investisseurs semblent convaincus que les marchés d'actions resteront peu volatils encore longtemps et que le rendement généré par les actions au cours des dernières années est susceptible de se perpétuer au cours des prochaines années. C'est possible, mais peu probable.

Protection en cas de baisse des marchés

Un autre aspect à considérer est la faible corrélation historique entre les obligations et les actions. En réduisant le poids des obligations et en augmentant celui des actions (même à dividendes), le bénéfice de cet effet de diversification est nettement réduit, amplifiant les pertes potentielles d'un portefeuille, car le rendement à long terme des actions à dividendes est bien plus proche de celui des actions en général que de celui des obligations. La crise de 2008 a été un bel exemple de cet effet de diversification qui a permis de limiter les pertes des portefeuilles bien diversifiés.

Le statu quo est encore une bonne approche

Une bonne diversification dans plusieurs catégories d'actifs tout en comprenant les différents risques auxquels s'expose un portefeuille est encore une des meilleures façons de maximiser le rendement à long terme tout en limitant les pertes importantes. Un portefeuille bien diversifié ne devrait pas avoir besoin de changements majeurs quant à l'allocation d'actifs lorsque des changements macroéconomiques surviennent. Si des changements importants sont requis, c'est probablement un indice que le portefeuille n'était pas bien diversifié ou que le niveau de risque de celui-ci n'était pas adéquat. +

L'EFFET DES VARIATIONS DE TAUX

Le taux d'intérêt sur les obligations 10 ans du gouvernement du Canada, maintenant à plus de 2 %, a plus que doublé depuis le creux de 0,98 % enregistré à l'autonomie 2016. Ces obligations ont perdu un peu de valeur depuis ce creux, mais le rendement attendu de ces mêmes obligations a augmenté, les rendant plus intéressantes. En choisissant adéquatement les caractéristiques des obligations, telles que la durée et le risque de crédit, un portefeuille obligataire peut être un bon complément à un portefeuille d'actions, même en période de hausse des taux. Et si jamais les taux ne montent pas aussi rapidement que prévu, les obligations en profiteront aussi.